



vous invite à une journée thématique :

## « Juger et Soigner : entre devoir et pouvoir »



Mardi 13 mars 2012 - De 9h00 à 17h00  
Auditorium - Centre Hospitalier Gérard Marchant  
134, route d'Espagne- TOULOUSE

« *Non ridere neque lugere, sed intelligere* –  
ni rire, ni pleurer, mais comprendre »  
Spinoza

**Soigner et juger**, sont deux capacités humaines qui se manifestent à l'échelle de l'individu, de la famille et de la société. Dans l'exercice de soigner, se croisent de manière protéiforme : prendre soin de soi et de l'autre, prendre l'autre en soin. Juger se manifeste par l'exercice critique et la correction de ses propres pensées et actions, ainsi que juger et sanctionner l'autre.

Aussi, le soin autant que le jugement se réalisent entre ce que l'on doit, ce à quoi l'on s'oblige et ce que l'on impose.

Ce que l'on impose à l'autre légitimement et légalement, pose la question du croisement entre le devoir et le pouvoir. **Devoir** envers l'autre et soi-même dans l'exercice du métier et du service public. **Pouvoir** sur l'autre (sur le corps et l'esprit) dans le cadre de ce que Michel Foucault nommait le biopolitique. Pouvoir selon certains, ou nécessité biopolitique selon d'autres, qui se révèle dans les diverses nomenclatures et procédures d'obligation et d'injonction, comme de contrainte d'office.

Ce pouvoir ou cette nécessité publique s'exerce institutionnellement dans un Magister à trois faces : judiciaire, sanitaire et social. Magister où le « pris en charge » - justiciable, patient, usager – est en situation de procuration de sa responsabilité (de son autonomie). Procuration de responsabilité instituée par : délégation parentale (élève à l'école), délégation personnelle (malade à l'hôpital) ou par privation de sa responsabilité (détenu en prison).

Nous tenterons dans cette journée de comprendre au sens d'analyser et comprendre (prendre avec) le sens de nos actions curatives, punitives et préventives.

Juger l'humain au sens : de distinguer ce qui est juste et injuste ; équitable et inique ; de sanctionner ; de la probation, par la punition liée à la réprobation et la récompense liée à l'approbation ; d'évaluer, d'apprécier, d'estimer une personne, un acte, une situation ; au sens de jugement critique, au-delà du simple jugement de valeur dans la clinique juridique, thérapeutique ou expertale.

Soigner l'humain au sens : de prendre soin de la personne ; d'administrer un traitement, d'ordre physique ou psychologique ; d'être soigneur dans le curatif et le préventif ; d'être paradoxalement et comme l'on disait il n'y a pas si longtemps, anachroniquement peut-être, l'obligé de l'obligé.

La matinée proposera une analyse en perspective de ce qu'impliquent les notions de juger et soigner, dans le temps (les époques et les périodes historiques), le territoire (les disciplines), et l'environnement (contexte de savoir). Pour ce faire se succéderont une **analyse épistémologique** des conditions d'origine du soin et du jugement, puis une **analyse historique** de l'émergence des rapports actuels entre les traitements thérapeutiques et juridiques et enfin une **analyse sociologique** des enjeux disciplinaires et institutionnels concernant ces deux exercices professionnels.

L'après midi sera consacrée au **témoignage d'acteurs de terrains** qui exercent le métier de juger et de soigner. Ils évoqueront leur difficulté mais aussi leur investissement dans l'exercice d'être agent du soin et de la sanction, de la prescription et de la punition. Interviendront pour ce faire, juge, thérapeute et expert qui poseront une analyse en contraste des métiers relatifs au jugement et au soin.

Nous sommes agents souvent, patients (au sens de celui qui subit) quelque fois des injonctions du législateur, et pouvons analyser de ce fait en miroir la problématique du consentement à la quelle nous invitons les sujets du soin et les sujets du droit ; tout en les respectant comme *sujets de droit*.

Freud disait qu'il existait des métiers impossibles, comme celui de soigner, de juger et d'éduquer.

« Impossible n'est pas français » dit l'adage : cette journée sera l'occasion de partager nos engagements professionnels et personnels, confrontés à nos difficultés et nos désirs de bien faire.